

**Modification des conditions de rémunération des guides conférenciers**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 32  
Nombre de votants : 37*

**LE 27 MAI DEUX MILLE DIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 19 mai 2010 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 10), M. François LEFEBVRE, Mme CARU- CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 21), M. BEGOS Yves, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (jusqu'à la question n° 32), M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine (jusqu'à la question n° 3), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°2), M. HOORNAERT Patrick (jusqu'à la question n°2), Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Sont absents et excusés** : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 11), Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 22), Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, M. BREBION Bernard (à partir de la question n° 33), Mme AUDIGOU Sabine (à partir de la question n° 4), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 2.1), M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 2.1).

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme LEGRAND Vérane à Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n° 11), Mme COTTARD Françoise à M. LAPENA Christian (à partir de la question n° 22), Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme FARGE Patricia, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, M. BREBION Bernard à M. ELOY Frédéric (à partir de la question n° 33), Mme AUDIGOU Sabine à Mme LEGRAS Liliane (à partir de la question n° 4), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry.

**Secrétaire de séance** : M. PAJOT Mickaël

M. Lucien Lecanu, Adjoint au Maire, expose que la Ville a repris à sa charge le 1er janvier 2003 la gestion de l'activité de l'Association « Dieppe Ville d'Art et d'Histoire ». A cette époque, la rémunération des guides-conférenciers avait été fixée à 38,12 € brut la vacation de deux heures (soit 19,06 € brut de l'heure).

Toutefois, au fil du temps, il est apparu que ce mode de calcul des rémunérations ne tenait pas compte du travail de préparation réalisé en amont par les guides-conférenciers lors la mise en place de nouvelles thématiques de visites. Les heures de préparation et de réunion étaient payées de manière forfaitaire en compensation du temps de préparation consacré aux nouvelles visites.

Considérant l'avis formulé par la commission N°1 réunie le 17 mai 2010,

Il est proposé au Conseil Municipal de créer 3 taux de rémunération calculés par référence à trois grades correspondant à trois prestations différentes :

1°-Visites guidées, conférences, ateliers patrimoine, rédaction d'articles

Rémunération calculée par référence au 7e échelon du grade de Conservateur, emploi de catégorie A (soit au 1er mars 2010 : 21,15 € brut de l'heure).

2°-Préparation de nouvelles thématiques dans le cadre de visites guidées, conférences, nouvelles actions, préparation d'un article, réunions de travail

Rémunération calculée par référence au 4e échelon du grade d'Assistant de Conservation de 1ère Classe, emploi de catégorie B, (soit au 1er mars 2010 : 12,30 € brut de l'heure),

3°-Réunions de service, formations avec intervenant extérieur, encadrement des ateliers avec intervenant

Rémunération calculée sur la base du 8e échelon du grade d'Adjoint du Patrimoine de 2e classe, emploi de catégorie C (soit au 1er mars 2010 : 9,69 € brut de l'heure),

Cette mesure sera mise en place à compter du 1er juin 2010, à budget constant.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
Mme Sylvie Scipion  
Directrice Générale des Services  
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.